

Annexe 1. Lexique technique et juridique

Par le groupe de travail Syntec Informatique-FniLL

Créé le 10/05/2010 - 06:40

Soumis par [Benjamin Jean](#) [1] le mar, 10/05/2010 - 06:40

Bibliothèque : (Souvent appelé « [librairies](#) [2] » en raison du faux ami anglais En informatique, une bibliothèque ou librairie logicielle (ou encore, bibliothèque de programmes) est un ensemble de fonctions utilitaires, regroupées et mises à disposition afin de pouvoir être utilisées sans avoir à les réécrire. Les fonctions sont regroupées par leur appartenance à un même domaine conceptuel (mathématique, graphique, tris, etc). Les bibliothèques logicielles se distinguent des exécutables dans la mesure où elles ne représentent pas une application. Elles ne sont pas complètes, elles ne possèdent pas l'essentiel d'un programme comme une fonction principale et par conséquent ne peuvent pas être exécutées directement. Les bibliothèques peuvent regrouper des fonctions simples (par exemple le calcul d'un cosinus, ou l'inversion d'une matrice) comme des fonctions complexes, avec de nombreuses fonctions internes non accessibles directement. L'intérêt des bibliothèques réside dans le fait qu'elles contiennent du code utile partageable que l'on ne doit pas avoir à réécrire à chaque projet.

Composant [3] : Matériau constituant le logiciel

Code source [4] : Suite d'instructions en un langage informatique. Ce programme est compilé sur la machine en un code objet, puis lié avec des bibliothèques en un code exécutable aussi appelé programme exécutable.

Le **code source** [4] (ou les sources, voire le source) est un ensemble d'instructions écrites dans un langage de programmation informatique de haut niveau, compréhensible par un être humain entraîné, permettant d'obtenir un programme pour un ordinateur.

Composants : http://fr.wikipedia.org/wiki/Composants_communs [5]

CPI [6] : Code de la Propriété Intellectuelle

Documentation [7] : Ensemble de documents élaborés par l'Éditeur de progiciel et le fournisseur de système et comprend notamment le guide utilisateur et la [documentation](#) [7] technique.

Forge [8] : En informatique, une [forge](#) [8] désigne un système de gestion de développement collaboratif de logiciel ([cf](#) [9] [Wikipedia](#) [10]).

Fork [11] : Parfois nommé embranchement. L'utilisation, parfois critiquée à bon escient, de l'anglicisme [fork](#) [11] dans le contexte de projet informatique est une utilisation imagée du mot [fork](#) [11] utilisé en programmation : on crée un nouveau projet à partir d'un autre à l'identique, sans détruire celui-ci. Cela suppose que les droits accordés par les auteurs le permettent : ils doivent autoriser l'utilisation, la modification et la redistribution du [code source](#) [4]. C'est pour cette raison que les embranchements se produisent facilement dans le domaine des logiciels libres (voir [Wikipedia](#) [12]).

Gouvernance [13] : Ensemble de méthodologies, méthodes et outils utiliser pour contrôler un processus

Licence compatible [14] : Est dite compatible toute licence de logiciel qui se substitue à une autre en respectant l'ensemble de ses termes lors de la distribution du logiciel ; elle permet généralement de distribuer un ensemble de composants logiciels sous une seule licence.

Annexe 1. Lexique technique et juridique

Publié sur Guide Open Source (<http://guideopensource.info>)

Licences copyleft (« gauche d'auteur » jeu de mots par opposition à droits d'auteur) : l'auteur d'une adaptation s'engage à ce que son adaptation soit elle-même libre de droits. Alors que l'auteur d'une adaptation d'un logiciel non copylefté peut protéger le programme dérivé sans avoir à reverser quoi que ce soit à la communauté du logiciel premier.

Module [15] : Un [module](#) [15] en programmation désigne un espace de noms. Chaque [module](#) [15] peut exporter ou importer certains symboles comme des variables, des fonctions ou des classes. Les modules peuvent se regrouper en package éventuellement hiérarchique (voir [Wikipedia](#) [16]).

Référentiel : « Ensemble de bases de données contenant les « références » d'un système d'information » (voir [Wikipedia](#) [17]).

Versions [18] : Un logiciel est susceptible de changer de forme, car il connaît différentes [versions](#) [18], par traduction de langage, par évolution de ses fonctionnalités, par adaptation à son environnement matériel et aux besoins des utilisateurs. Tant que la création originale est reconnaissable sous les évolutions, il s'agit d'une seule et même œuvre.

URL source: <http://guideopensource.info/guide/lexique-technique-juridique>

Liens:

- [1] <http://guideopensource.info/user/1>
- [2] <http://guideopensource.info/glossary/term/2>
- [3] <http://guideopensource.info/glossary/term/3>
- [4] <http://guideopensource.info/glossary/term/4>
- [5] http://fr.wikipedia.org/wiki/Composants_communs
- [6] <http://guideopensource.info/glossary/term/5>
- [7] <http://guideopensource.info/glossary/term/6>
- [8] <http://guideopensource.info/glossary/term/7>
- [9] <http://guideopensource.info/glossary/term/26>
- [10] http://fr.wikipedia.org/wiki/Forge_%28informatique%29
- [11] <http://guideopensource.info/glossary/term/8>
- [12] http://fr.wikipedia.org/wiki/Fork#Embranchement_d.27un_projet_informatique
- [13] <http://guideopensource.info/glossary/term/9>
- [14] <http://guideopensource.info/glossary/term/10>
- [15] <http://guideopensource.info/glossary/term/12>
- [16] http://fr.wikipedia.org/wiki/Module_%28programmation%29
- [17] http://fr.wikipedia.org/wiki/R%C3%A9f%C3%A9rentiel_%28BDD%29
- [18] <http://guideopensource.info/glossary/term/14>